



DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL

- A- ☐ Permission de voirie
B- ☐ Alignement
C- ☐ Permis de stationnement

IDENTIFICATION du déclarant agissant en qualité de :

Propriétaire ☐

Gestionnaire du réseau ☐

Entreprise mandatée ☐

Nom et prénom ou Collectivité/Organisme/Entreprise :

Nom & Prénom de la personne physique agissant pour le compte de la collectivité/l'organisme/l'entreprise :

Adresse :

N° de téléphone : Adresse électronique :

LIEU(X) CONCERNÉ(S)

Commune de Chantraine (88000)

Route communale n°

Références cadastrales : Section Parcelle(s) n°

N° Voirie & Rue :

PERMISSION DE VOIRIE

- ☐ Travaux sous chaussée
☐ Travaux sous accotement
☐ Travaux sous trottoir
☐ Accès
☐ Aménagement de voirie
☐ Distributeurs de carburants
☐ Eau potable
☐ Electricité
☐ Eclairage public
☐ Câble aérien
☐

- ☐ Branchement particulier
☐ Création d'un réseau
☐ Réseau privé
☐ Cabine
☐ Enseigne
☐ Télédistribution
☐ Assainissement
☐ Gaz
☐ Téléphone
☐ Câble souterrain

Période souhaitée : du/...../..... au/...../.....

ALIGNEMENT

Motif :

- ☐ Clôture ☐ Portail ☐ Haie ☐ Autres

Descriptif intervention/travaux :

PERMIS DE STATIONNEMENT

Objet : ☐ Dépôt de bois ☐ Dépôt de matériaux
☐ Echafaudage ☐ Autre dépôt

Durée : du/...../..... au/...../.....

Le déclarant,

.....

Le/...../20.....

Signature :

AVIS DU MAIRE

L'avis du Maire est obligatoire dans tous les cas pour les interventions en agglomération

☐ Favorable

☐ Défavorable

Prescriptions particulières :

A CHANTRAINE, le

Le Maire,

☐ Visa Urba (clôture) ☐ Visa ST (cachet)

(Nom :) (Nom :) Jean-Pascal VALDENNAIRE

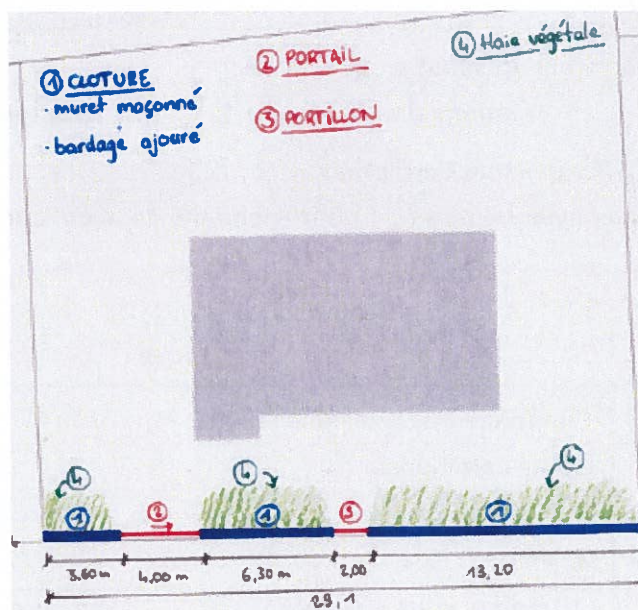
IMPORTANT ! Pièces à joindre : Plan de situation et plan d'implantation et dessin type des installations projetées (faire figurer les canalisations existantes). Pour les clôtures/portails/haies, voir directives au verso.

PIÈCES A JOINDRE dans le cadre des projets de pose (ou de modification) de clôture et/ou de portail, de plantation de haie en limite d'emprise publique **communale** :

1°/ Plan de situation (de 1/2000° à 1/5000°)

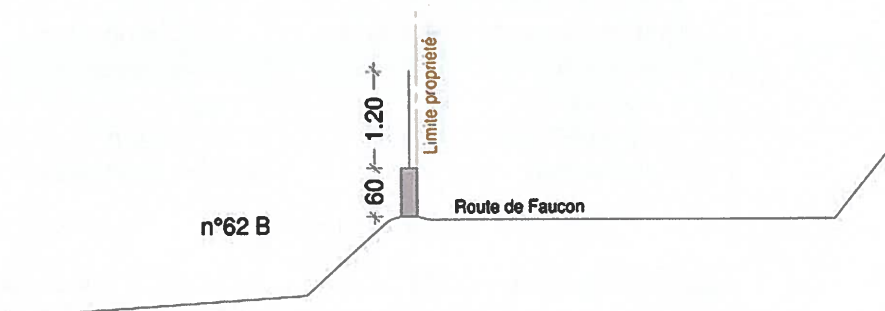
2°/ Plan d'implantation

Exemple :



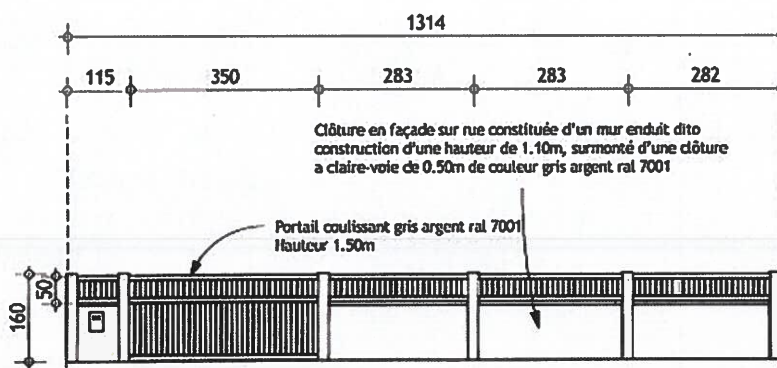
3°/ Plan de coupe profil

Exemple :



4°/ Plan clôture/Descriptif (coloris, ...) :

Exemple :



Règle commune pour les propriétés situées en zones AU, UA, UB et UC du P.L.U. : « Les clôtures en bordure de voie publique seront constituées soit par des haies vives, soit par des grilles ou tout autre dispositif à claire voie comportant ou non un mur bahut. La hauteur de ces clôtures ne pourra excéder 1,80 m à partir du terrain naturel. Celle des éventuels murs bahut ne pourra excéder 80 cm ».

ZONE UB

Clôtures côté rue des Forges →
Demande de permission de voirie
départementale

Etang

ZONE UB et AU

Rue des Forges

Rd Point
de Ch.

Rue des Forges

Sté Hippique

Rue des Roses
de Noël

Rue du Gén. Leclerc

Rue Jean Clément

ZONE UA

Eglise

ZONE AU

Mairie

Rue J. Ferry

Vallon St Antoine

ZONE UC

Les clôtures à poser en
limite d'emprise des rues
des Forges (RD 36), du
Général Leclerc et du
Général de Gaulle (RD 51)
nécessitent une demande
de permission de voirie
départementale.

